

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 166

présenté par

M. Bruneau, M. Bataille, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, M. de Courson,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva,
M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Une stratégie nationale de développement des capacités mobilisables pour la flexibilité électrique favorise le développement d'un programme industriel de déploiement d'équipements pour le pilotage des consommations et de la production et incite à la mise en place d'un programme de recherche et de développement de nouvelles flexibilités technique et d'optimisation en temps réel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inspire des recommandations du rapport de l'ADEME de mars 2024 sur la flexibilité du système électrique. La transition énergétique vers un système électrique décarboné mise sur une montée en puissance massive des énergies renouvelables, par nature variables et non pilotables. Dans ce contexte, la flexibilité électrique devient un levier stratégique pour assurer en temps réel l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, tout en garantissant la sécurité du système, la maîtrise des coûts et l'intégration optimale des énergies renouvelables.

Or, la France ne dispose aujourd'hui d'aucun cadre stratégique en matière de flexibilité, alors même que les besoins identifiés à l'horizon 2030–2040 sont en forte croissance, comme le soulignent les travaux du gestionnaire RTE, de l'ADEME et de la CRE.

Cet amendement propose donc que l'État se dote d'une stratégie nationale pour le développement des flexibilités électriques. Celle-ci devra répondre à deux priorités complémentaires :

- Structurer un programme industriel pour accélérer le déploiement d'équipements permettant le pilotage en temps réel des consommations et productions (compteurs communicants avancés, pilotage des pompes à chaleur, gestion dynamique des bornes de recharge, etc.) ;
- Mobiliser l'innovation, en soutenant la recherche et le développement de nouvelles flexibilités techniques (notamment numériques), ainsi que les outils d'optimisation en temps réel (intelligence artificielle, prévision, automatisation).